



2025

RAPPORT FINANCIER

STROC INDUSTRIE SA



Montage d'équipements par STROC Industrie | Mine de Tizert (2025)





Table des matières

PREAMBULE.....	3
PRESENTATION DE STROC INDUSTRIE.....	4
Réalizations 2025.....	5
RAPPORT ESG.....	7
Degré d'exposition aux facteurs de risques.....	7
Engagement Hygiène, Sécurité et Environnement chez STROC Industrie.....	9
Gouvernance.....	11
ETATS FINANCIERS ANNUELS 2025.....	13
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	25
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	41
Méthodologie.....	41
Activité au cours de l'exercice 2025.....	41
Difficultés rencontrées.....	43
Perspectives d'avenir.....	43
Le Conseil d'Administration.....	43
Composition du Conseil d'Administration.....	43
Liste des mandats des administrateurs dans d'autres Conseils d'Administration.....	44
Présentation des états de synthèse.....	45
Affectation du résultat.....	45
Filiales et Participations.....	45
Situation de la société à la date du présent rapport.....	45
ATTRIBUTION DE JETONS DE PRÉSENCE.....	46
LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE DURANT L'EXERCICE.....	47
DÉCLARATION DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES.....	48



PREAMBULE

Les informations contenues dans le présent Rapport Financier Annuel regroupent les informations et indicateurs financiers et extra-financiers, selon la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019, relative aux opérations et informations financières.

PRESENTATION DE STROC INDUSTRIE

Créée en 1989 et Cotée à la Bourse de Casablanca depuis 2011, STROC Industrie est une Société d'ingénierie et de construction de référence, au Maghreb et en Afrique, dans la réalisation clé en main d'installations et d'équipements industriels pour des secteurs d'activité porteurs tels que le BTP, la mine, le ciment, la chimie et l'énergie.

Grâce à un historique construit sur plus de 30 ans, STROC Industrie est aujourd'hui le principal opérateur Marocain ayant intégré toute la chaîne de valeur, de la conception à la maintenance d'unités industrielles, dont l'expertise est reconnue par l'ensemble des grands donneurs d'ordre industriels pour lesquels elle a réalisé avec succès des installations d'envergures au Maroc et en Afrique ; notamment, en Mauritanie, au Gabon et en Guinée Equatoriale où elle a réalisé d'importants projets dans le BTP et le Ciment.

Fondamentalement, STROC Industrie se particularise aussi par :

- Un Management expérimenté qui a su faire preuve de dynamisme et de résilience dans les moments les plus difficiles,
- Une politique RH favorisant l'esprit d'entrepreneuriat de ses cadres donnant ainsi naissance à plusieurs jeunes entrepreneurs très actifs dans leur secteur,
- Un système de management de projets en constante amélioration et reconnu depuis fin 2021 par l'obtention du certificat ISO 21500 v2012
- Une pratique intransigeante de la responsabilité sociétale et environnementale qui s'est illustrée par l'obtention du label CGEM, des certifications ISO 14001 v2015, ISO 9001 v2015 et ISO 45001 v2018, toutes renouvelées en 2021
- Des moyens et un outil de production à la pointe de la technologie assurant une flexibilité nécessaire pour répondre aux exigences des différents marchés,
- Une gouvernance aux standards internationaux (administrateurs indépendants, comité d'audit, ...)

Malheureusement, STROC Industrie a vécu deux chocs qui ont complètement déséquilibré sa structure financière :

- 2011, année de son introduction en bourse, des grèves imprévisibles se sont déroulées dans le contexte particulier du printemps Arabe dans la majeure partie des zones industrielles de la région ; avec une occupation des ateliers de l'entreprise pendant plus de 6 mois causant un arrêt total de l'activité fabrication et par conséquent paralysant tout le cycle de production.
- 2015, après les années 2013 et 2014 bénéficiaires et malgré un carnet de commande important et une paix sociale retrouvée ; l'entreprise a subi une nouvelle perte importante due principalement à des tensions de trésorerie induites par des retards de paiement importants de ses clients.

STROC Industrie a, en conséquence de ces pertes, subi un déséquilibre important de ses fonds propres, entraînant une crise de liquidité et un fort endettement. A cette date, les dettes, passées, qu'elles soient bancaires, de l'Etat ou des fournisseurs et sous-traitants ont rendu difficile la bonne marche de l'entreprise, qui n'avait plus la capacité d'honorer ses engagements à venir.

Face à cette situation, STROC Industrie a demandé sa mise en Sauvegarde bénéficiant, en Avril 2018, de la nouvelle loi objet du livre V du Code de Commerce, ce que le tribunal a accepté en mai 2019.

En raison de l'arrêt dicté par la pandémie de covid 19 de ses principaux chantiers durant ces deux dernières années, ayant pour conséquent une faible activité et rendant difficile le remboursement de la créance ancienne sur les trois années restantes du plan de sauvegarde, il a été nécessaire d'introduire une demande de redressement de STROC Industrie, afin de permettre à l'entreprise de disposer d'un délai suffisant pour s'acquitter de ses engagements.

Le tribunal a accepté la requête en début d'année 2022. Le plan de redressement a été approuvé le 22 décembre 2022 par le tribunal de commerce de Casablanca.



STROC est rentré en 2025 dans la troisième année de son plan de continuation.

Réalisations 2025

L'année 2025 a été marquée par une accélération de l'activité, portée par la réorganisation des chantiers et marquant un tournant pour la société avec un retour à la rentabilité opérationnelle.

Après plusieurs années d'efforts de restructuration, STROC Industrie démontre aujourd'hui sa capacité à générer de la valeur et à restaurer ses fondamentaux économiques.

Malgré un contexte de trésorerie exigeant et un ralentissement de l'activité lié au cycle naturel de clôture des grands projets au 4ème trimestre, la société a été capable de maintenir un niveau de production élevé, démontrant la résilience de son savoir-faire.

Dans ce contexte, les soldes de gestion sont en amélioration entre les exercices 2024 et 2025 :

- Le Chiffre d'Affaires a progressé croît de 48% par rapport à 2024, pour atteindre 174 millions de dirhams au 31/12/2025 contre 118 millions de dirhams au 31/12/2024
- Le Résultat d'Exploitation redevient nettement positif à 16 millions de dirhams, contre une perte de 14 millions de dirhams au 31/12/2024
- L'Excédent Brut d'Exploitation s'améliore et devient positif de 24 millions de dirhams au 31/12/2025 contre -8 millions de dirhams l'année précédente
- Le Résultat Financier de l'exercice s'élève à -0,5 millions de dirhams au 31/12/2025 contre -1 million de dirhams au 31/12/2024
- Le Résultat Non Courant s'élève à -14 millions de dirhams au 31/12/2025 contre 3 millions de dirhams au 31/12/2024. Il inclut une provision prudentielle de 10 millions de dirhams
- Le Résultat Net ressort bénéficiaire à 0,5 millions de dirhams au 31/12/2025 contre un résultat déficitaire de 13 millions de dirhams l'année précédente

Les principales réalisations de l'exercice 2025 concerne notamment :

- Le montage de plus de 3.500 tonnes de structure métalliques, 102 éléments chaudronnés, 39 bacs de stockage, 240 équipements mécaniques, 167 pompes, pour l'usine de la mine de cuivre de Tizert, pour le compte de MANAGEM
- Les travaux toujours en cours de réalisation du projet de réseau incendie de l'usine et du port pour le compte de l'OCP à Jorf Lasfar
- Une partie de la charpente métallique du stade olympique de Rabat, ainsi que les accès au complexe sportif Moulay Abdallah
- La préfabrication d'un four de 16,5 mètres de longueur, 6 mètres de diamètre, 73 tonnes brutes et 460 tonnes briquetés, pour le compte d'IMACID



Montage d'équipements par STROC Industrie | Mine de Tizert (2025)



Convoi exceptionnel d'un four fabriqué par STROC Industrie | Jorf Lasfar (2025)

RAPPORT ESG

Degré d'exposition aux facteurs de risques

Marché / Concurrence

STROC Industrie opère dans la construction métallique et la chaudronnerie qui passent actuellement une situation difficile à l'image des principaux opérateurs du secteur, malgré les importantes opportunités offertes.

Actuellement, le marché connaît une concurrence brutale de nouveaux acteurs internationaux qui raflent généralement les gros projets nécessitant des moyens de financement importants, alors que les sociétés locales ont du mal à se financer.

En effet, depuis quelques années, nous avons assisté à l'apparition de sociétés espagnoles, turques, indiennes, sud coréennes et chinoises pour lesquelles les barrières à l'entrée dans le secteur de la construction métallique au Maroc sont aisées du fait de leur immense capacité financière liée au soutien de leur état.

Dans ce contexte déplorable, la CGEM à travers la FIMME (Fédération des industries métallurgiques mécaniques et électromécaniques) s'est mobilisée aujourd'hui pour soutenir et rechercher des solutions au secteur avec le soutien du ministère de tutelle.

Le secteur de la construction pourrait être amené à connaître des évolutions prochainement.

Prix des intrants

Les prix des matières premières nécessaires aux activités de STROC Industrie, notamment l'acier, connaissent des fluctuations permanentes et significatives en fonction de la conjoncture mondiale et nationale. Ces fluctuations impactent souvent les coûts de production et les marges de l'entreprise. Alors que l'année 2021 avait connu une hausse continue et drastique du coût des matières premières et de l'énergie impactant significativement le coût et la réalisation des projets, l'année 2022 a été marquée par un pic sur les cours mondiaux de l'inox et l'acier courant du premier semestre, puis une baisse et une nouvelle hausse en 2023 ; les cours de l'acier et l'inox étaient en fin d'année proche de ceux de la fin d'année 2022.

Par ailleurs, les mesures anti dumping imposées par l'état pour sauvegarder l'industrie nationale de production d'acier offre moins de choix aux acteurs pour l'approvisionnement en tôles noires et reste tributaire du fabricant national.

Capital humain

Le capital humain constitue une ressource stratégique, voire structurante, pour STROC Industrie. Le défi pour l'entreprise est d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents notamment dans les compétences métier et les fonctions support dans un contexte de marché du travail caractérisé par une rareté de ressources humaines qualifiées et une forte concurrence ce qui justifie la politique RH de STROC Industrie basée sur le recrutement et la formation de jeunes.



Charte de responsabilité sociale

STROC Industrie est la première entreprise de son secteur à avoir obtenue le LABEL CGEM de la RSE en Février 2010 et en sa qualité de membre :

- Souscrit aux objectifs du développement durable et, s'engage à agir de façon responsable et continue pour leur réalisation dans ses activités économiques, ses relations sociales et de façon générale dans sa contribution à la création de valeur.
- Exerce sa responsabilité sociale dans les décisions stratégiques et les opérations quotidiennes de l'entreprise et, accepte d'en rendre compte par des informations sincères à communiquer de façon appropriée à toutes les parties prenantes.
- S'engage à respecter, à prévenir les atteintes et, dans toute la mesure de ses moyens, à promouvoir les droits fondamentaux et les attentes légitimes de toutes les parties prenantes ; et, veille à prendre en compte les intérêts, matériels et moraux, lorsqu'ils sont ou peuvent être affectés par les comportements managériaux ou par les activités des entreprises qu'elle dirige ou avec lesquelles elle opère.
- Dans cet esprit, STROC Industrie s'engage, notamment à :
 - Respecter les droits humains,
 - Améliorer en continu les conditions d'emploi et de travail et les relations professionnelles,
 - Prévenir la corruption,
 - Protéger l'environnement,
 - Respecter les règles de la saine concurrence,
 - Renforcer la transparence du gouvernement d'entreprise,
 - Promouvoir la responsabilité sociale des fournisseurs et sous-traitants,
 - Respecter les intérêts des clients et des consommateurs,
 - Développer l'engagement sociétal.

Engagement Hygiène, Sécurité et Environnement chez STROC Industrie

Dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur concernant l'hygiène, la sécurité, la protection de l'environnement et la santé du personnel, et par déclinaison de la démarche du management de STROC Industrie, nous nous engageons aux actions suivantes.

Sécurité et santé du personnel

La santé et sécurité est une partie intégrante de la politique de STROC Industrie. Les accidents, blessures et maladies professionnelles sont inacceptables et tous les moyens sont mis en œuvre pour les éliminer, à savoir :

- Améliorer la sécurité et l'hygiène aux postes de travail en traçant les risques opérationnels pour chaque poste de travail et en analysant les accidents et incidents
- Former la totalité des collaborateurs à la connaissance et à la maîtrise des risques dans leur environnement de travail
- La détermination des besoins et attentes des parties intéressées
- Contrôler régulièrement et maintenir les équipements de protection individuels EPI et collectif EPC et s'assurer que tout le personnel en est conscient
- Identifier tous les risques pour la santé et la sécurité
- Identifier les Opportunités d'adapter le travail, l'organisation du travail et l'environnement de travail aux travailleurs
- Analyser les causes des accidents et réduire leur nombre
- Veiller au suivi médical préventif de tout le personnel du siège, usine et chantiers

Environnement

- Organiser et assurer la prévention et la diminution des impacts environnementaux négatifs de nos activités produits et services, jugés significatifs
- Maitriser le tri et la revalorisation de nos déchets
- Poursuivre nos efforts de rationalisation des ressources naturels
- S'assurer périodiquement de l'atteinte des objectifs environnementaux

Traitement des accidents / incidents

Convaincus que les accidents peuvent être évités, on enregistre et élimine systématiquement tous les événements indésirables (accidents, incidents, situations dangereuses et presque accidents) ayant un impact négatif sur la sécurité, la santé du personnel ou sur l'environnement.

Une attention particulière est donnée aux risques liés aux activités suivantes :

- Les travaux en hauteur
- Les travaux de manutention
- Les travaux mécaniques

Formation / sensibilisation

- Former et sensibiliser tout le personnel en matière de sécurité et environnement, dans le cadre de leurs activités
- Utiliser tous nos moyens de communication pour sensibiliser, informer et former nos collaborateurs : notre personnel, nos fournisseurs, nos sous-traitants et prestataires de services afin qu'ils puissent participer activement à trouver des solutions pour éliminer les accidents et blessures de notre environnement de travail. La sécurité et la protection de l'environnement est l'affaire de tous

Conformité à la législation



- Vérifier systématiquement que nos constructions, procédures, moyens de prévention et nos pratiques sont conformes à la législation marocaine en matière de sécurité et d'aspects environnementaux et autres exigences auxquelles STROC Industrie se conforme et qui se rapportent aux dangers HSE
- Effectuer des revues périodiques de rapprochement entre les nouvelles exigences de la réglementation et notre système de management
- S'assurer de la conformité du système de management HSE aux exigences légales applicables

Amélioration Continue

Il s'agit d'entraîner une dynamique globale d'amélioration de la performance du système HSE par petits pas en prenant en considération la participation des travailleurs.

A la différence de l'innovation, l'amélioration continue est quotidienne et concerne tout le monde.

L'implication forte et la mobilisation de l'encadrement et de nos employés est un gage de réussite de nos engagements.



Gouvernance

Conformément à la loi 17-95, STROC Industrie est administrée par un Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale de ses actionnaires. Ce Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toutes circonstances toutes décisions contribuant à la réalisation de l'objet social de la société.

Un comité d'audit, un Comité des Nominations et des Rémunérations ainsi qu'un comité stratégique sont créés au sein du Conseil d'Administration.

Ces comités rapportent devant ce dernier les diligences qu'ils effectuent et explicitent leurs conclusions, permettant ainsi aux autres administrateurs d'en débattre avant de se les approprier.

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 10 administrateurs, dont 6 administrateurs indépendants :

Membre du Conseil d'Administration	Mandat	Date de 1ère nomination	Date d'expiration du mandat actuel
Nabil ZIATT	Président	Juin 2009	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
AL ISTIMRAR HOLDING SA	Administrateur	Avril 2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Ronan Cyril LE GUELLEC	Administrateur	Avril 2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Abdelhadi NINIA	Administrateur	Octobre 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Laurent SABLE	Administrateur	Octobre 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Majid BENMLIH	Administrateur	Mai 2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Anass HOUIR ALAMI	Administrateur	Mai 2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Amane FETHALLAH	Administratrice	Juin 2024	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Malika YOUSOUFINE	Administratrice	Juin 2024	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Khadija SABRI	Administratrice	Décembre 2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027

Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de 3 administrateurs :

Membre du Conseil d'Administration	Mandat	Date de 1ère nomination	Date d'expiration du mandat actuel
Abdelhadi NINIA	Président	Octobre 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Amane FETHALLAH	Administratrice	Juin 2024	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Ronan LE GUELLEC	Administrateur	Avril 2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025



Composition du Comité de Nomination et Rémunération

Le Comité des Nomination et Rémunération est composé de 3 administrateurs :

Membre du Conseil d'Administration	Mandat	Date de 1ère nomination	Date d'expiration du mandat actuel
Malika YOUSSEFINE	Président	Juin 2024	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Laurent SABLE	Administrateur	Octobre 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Ronan LE GUELLEC	Administrateur	Avril 2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025

Le Comité Stratégique est composé de 4 administrateurs :

Membre du Conseil d'Administration	Mandat	Date de 1ère nomination	Date d'expiration du mandat actuel
Anass HOUIR ALAMI	Président	Mai 2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Majid BENMLIH	Administrateur	Mai 2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Khadija SABRI	Administrateur	Décembre 2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027
Nabil ZIATT	Administrateur	Juin 2009	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025



ETATS FINANCIERS ANNUELS 2025

STROC INDUSTRIE S.A.

ÉTATS DE SYNTHÈSE & INDICATEURS FINANCIERS | EXERCICE 2025

CHIFFRE D'AFFAIRES

173,9 MDH

▲ +47,8%

RESULTAT D'EXPLOITATION

16,3 MDH

RESULTAT NET

0,48 MDH

Bilan

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan (Actif) (Modèle Normal)

	ACTIF	EXERCICE			EXERCICE
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	PRECEDENT Net
	Immobilisations en non valeurs → [A]				4500,00
A	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				4500,00
C	Primes de remboursement des obligations				
	Immobilisations incorporelles → [B]	11709917,47	11454982,05	254935,42	6740,42
T	Immobilisations en Recherche et Dev.				
I	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	11459917,47	11454982,05	4935,42	6740,42
F	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	250000,00		250000,00	
	Immobilisations corporelles → [C]	373191243,72	129996384,58	243194859,14	250074848,83
I	Terrains	198298450,32		198298450,32	210236657,99
M	Constructions	78628881,33	41170696,05	37458185,28	29741708,08
M	Installations techniques, matériel et outillage	73505371,10	67189011,93	6316359,17	9008468,46
O	Matériel de transport	3668469,82	3548221,27	120248,55	198260,00
B	Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	18563000,14	17610018,93	952981,21	826637,02
	Autres immobilisations corporelles	527071,01	478436,40	48634,61	63117,28
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations financières → [D]	23013832,36	21288018,89	1725813,47	2562728,50
L	Prêts immobilisés				
I	Autres créances financières	893253,47		893253,47	2562728,50
S	Titres de participation	22120578,89	21288018,89	832560,00	
	Autres titres immobilisés				
E	Ecart de conversion actif → [E]				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes de financement				
	TOTAL (A+B+C+D+E)	407914993,55	162739385,52	245175608,03	252648817,75
A	Stocks → [F]	6839467,74	654129,14	6185338,60	13677780,15
C	Marchandises				
T	Matières et fournitures consommables	6839467,74	654129,14	6185338,60	9437054,30
I	Produits en cours				4240725,85
F	Produits intermédiaires et produits résiduels				
	Produits finis				
	Créances de l'actif circulant → [G]	207874046,47	76334012,45	131540034,02	124474858,95
C	Fournis. débiteurs, avances et acomptes	1231684,20		1231684,20	4175019,94
I	Clients et comptes rattachés	71024540,85	14357831,71	56666709,14	57779962,17
R	Personnel	387650,00		387650,00	135350,00
C	Etat	50311773,50		50311773,50	39245763,37
U	Comptes d'associés				
L	Autres débiteurs	84730204,53	61976180,74	22754023,79	22754023,79
A	Comptes de régularisation- Actif	188193,39		188193,39	384739,68
N	Titres valeurs de placement → [H]				
T	Ecart de conversion actif → [I] Eléments circulants	660458,69		660458,69	92293,23
	TOTAL II (F+G+H+I)	215373972,90	76988141,59	138385831,31	138244932,33
T	Trésorerie-Actif	3511510,40		3511510,40	9663743,95
S	Chèques et valeurs à encaisser	2897626,19		2897626,19	127750,02
.	Banques, T.G et C.C.P	579995,74		579995,74	9281349,21
.	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	33888,47		33888,47	254644,72
.	TOTAL III	3511510,40		3511510,40	9663743,95
	TOTAL GENERAL I+II+III	626800476,85	239727527,11	387072949,74	400557494,03

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan (Passif) (Modèle Normal)

	PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	CAPITAUX PROPRES	-340892435,83	-341368455,65
F	Capital social ou personnel (1)	62425750,00	62425750,00
I	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
N	Capital appelé	62425750,00	62425750,00
A	Dont versé	62425750,00	62425750,00
N	Prime d'émission, de fusion, d'apport	88574105,00	88574105,00
N	Ecart de réévaluation	234026517,08	234026517,08
C	Réserve légale	2976625,70	2976625,70
E	Autres réserves		
M	Report à nouveau (2)	-729371453,43	-716794105,80
E	Résultat en instance d'affectation		
N	Résultat net de l'exercice (2)	476019,82	-12577347,63
T	Total des capitaux propres (A)	-340892435,83	-341368455,65
	Capitaux propres assimilés (B)		
P	Subvention d'investissement		
E	Provisions réglementées		
R	Dettes de financement (C)	145746142,74	145872104,39
M	Emprunts obligataires		
A	Autres dettes de financement	145746142,74	145872104,39
N	Provisions durables pour risques et charges (D)		
E	Provisions pour risques		
N	Provisions pour charges		
T	Ecart de conversion-passif (E)		
	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	-195146293,09	-195496351,26
P	Dettes du passif circulant (F)	492729348,77	507531879,92
A	Fournisseurs et comptes rattachés	218784041,62	226057608,59
S	Clients créditeurs, avances et acomptes	6279638,64	14181968,91
S	Personnel	7996224,29	11225497,98
I	Organismes sociaux	67689364,51	70824418,36
F	Etat	174603436,11	168352979,25
C	Comptes d'associés	15513672,87	15513672,87
I	Autres créanciers	1862970,73	1290051,76
R	Comptes de régularisation passif		85682,20
C	Autres provisions pour risques et charges (G)	11145966,36	8284610,75
U	Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H)		109652,98
L	TOTAL II (F+G+H)	503875315,13	515926143,65
A	TRESORERIE PASSIF	78343927,70	80127701,64
N	Crédits d'escompte		
T	Crédits de trésorerie		
R	Banques (Soldes créditeurs)	78343927,70	80127701,64
S	TOTAL III	78343927,70	80127701,64
.	TOTAL GENERAL I+II+III	387072949,74	400557494,03

Comptes de Produits et de Charges

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
				3 = 2 + 1	4
E X P L O I T A T I O N	PRODUITS D'EXPLOITATION	173552671,22		173552671,22	119743966,82
	Ventes de marchandises (en l'état)				
	Ventes de biens et services produits	173880539,70		173880539,70	117669378,45
	Chiffres d'affaires	173880539,70		173880539,70	117669378,45
	Variation de stocks de produits (1)	-4240725,85		-4240725,85	-5588918,64
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation				
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	3912857,37		3912857,37	7663507,01
		Total I	173552671,22		173552671,22
I I I	CHARGES D'EXPLOITATION	157276882,88	123757,77	157400640,65	133696919,47
	Achats revendus(2) de marchandises				
	Achats consommés(2) de matières et fournitures	60272033,17	6804,00	60278837,17	46690375,32
	Autres charges externes	16297491,45	258,00	16297749,45	13246100,45
	Impôts et taxes	814883,68		814883,68	1526169,56
	Charges de personnel	68621520,42	116695,77	68738216,19	58432161,20
	Autres charges d'exploitation	1080000,00		1080000,00	1145948,70
	Dotations d'exploitation	10190954,16		10190954,16	12656164,24
	Total II	157276882,88	123757,77	157400640,65	133696919,47
F I N A N C I E R	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	16275788,34	-123757,77	16152030,57	-13952952,65
	PRODUITS FINANCIERS	148926,52		148926,52	322495,80
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés				
	Gains de change	148926,52		148926,52	322495,80
	Interêts et autres produits financiers				
	Reprises financières : transfert charges				
	Total IV	148926,52		148926,52	322495,80
	CHARGES FINANCIERES	664054,29		664054,29	1486014,50
	Charges d'interêts				1034985,47
	Pertes de change	208003,48		208003,48	246621,15
Autres charges financières					
Dotations financières	456050,81		456050,81	204407,88	
Total V	664054,29		664054,29	1486014,50	
	RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-515127,77		-515127,77	-1163518,70
	RESULTAT COURANT (III+VI)	15760660,57	-123757,77	15636902,80	-15116471,35

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes) (Suite)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
N O N C O U R A N T	VII RESULTAT COURANT (III+VI)	15760660,57	-123757,77	15636902,80	-15116471,35
	PRODUITS NON COURANTS	958995,88		958995,88	23641126,78
	Produits des cessions d'immobilisations				223285,70
	Subventions d'équilibre				
	VIII Reprises sur subventions d'investissement				
	Autres produits non courants	501085,88		501085,88	22653864,43
	Reprises non courantes ; transferts de charges	457910,00		457910,00	763976,65
	Total VIII	958995,88		958995,88	23641126,78
	CHARGES NON COURANTES	15226834,86		15226834,86	20750388,06
	IX Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	4719,54		4719,54	
Subventions accordées					
Autres charges non courantes	12651483,68		12651483,68	20737388,06	
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	2570631,64		2570631,64	13000,00	
Total IX	15226834,86		15226834,86	20750388,06	
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-14267838,98		-14267838,98	2890738,72	
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	1492821,59	-123757,77	1369063,82	-12225732,63	
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS	893044,00		893044,00	351615,00	
XII RESULTAT NET (XI-XII)	599777,59	-123757,77	476019,82	-12577347,63	
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	174660593,62		174660593,62	143707589,40	
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	174060816,03	123757,77	174184573,80	156284937,03	
XVI RESULTAT NET (total des produits-total des charges)	599777,59	-123757,77	476019,82	-12577347,63	

Etat des soldes de gestion

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des Soldes de Gestion

		DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de Marchandises (en l'état)		
	2	- Achats revendus de marchandises		
I	=	MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT		
	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	169639813,85	112080459,81
II	3	Ventes de biens et services produits	173880539,70	117669378,45
	4	Variation stocks produits	-4240725,85	-5588918,64
	5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
	-	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE(6+7)	76576586,62	59936475,77
III	6	Achats consommés de matières et fournitures	60278837,17	46690375,32
	7	Autres charges externes	16297749,45	13246100,45
	=	VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	93063227,23	52143984,04
IV	8	Subventions d'exploitation		
	9	- Impôts et taxes	814883,68	1526169,56
	10	- Charges de personnel	68738216,19	58432161,20
	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)	23510127,36	-7814346,72
V	11	+ Autres produits d'exploitation		
	12	- Autres charges d'exploitation	1080000,00	1145948,70
	13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	3912857,37	7663507,01
	14	- Dotations d'exploitation	10190954,16	12656164,24
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)	16152030,57	-13952952,65
VII	+	RESULTAT FINANCIER	-515127,77	-1163518,70
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ou-)	15636902,80	-15116471,35
IX	+	RESULTAT NON COURANT	-14267838,98	2890738,72
	15	- Impôts sur les résultats	893044,00	351615,00
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	476019,82	-12577347,63

- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

	1	Résultat net de l'exercice	476019,82	-12577347,63
		Bénéfice +	476019,82	
		Perte -		12577347,63
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	7298860,64	7702909,27
	3	+ Dotations financières (1)	456050,81	204407,88
	4	+ Dotations non courantes (1)	2570631,64	
	5	- Reprises d'exploitation (2)	1858457,28	
	6	- Reprises financières (2)		
	7	- Reprises non courantes (2)		
	8	- Produits des cessions d'immobilisation		223285,70
	9	+ Valeurs nettes d'amortiss. Des immo. Cédées	4719,54	
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	8947825,17	-4893316,18
	10	- Distributions de bénéfices		
II	=	AUTOFINANCEMENT	8947825,17	-4893316,18

Tableau de financement

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de Financement (Modèle Normal)

I. SYNTHESES DES MASSES DU BILAN	Exercice	Exercice précédent	Exercice a - b	
			Emplois	Ressources
	b	a	c	d
Financement permanent	-195146293,09	-195496351,26		350058,17
Moins actif immobilisé	245175608,03	252648817,75		7473209,72
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	-440321901,12	-448145169,01		7823267,89
Actif circulant	138385831,31	138244932,33	140898,98	
Moins Passif circulant	503875315,13	515926143,65	12050828,52	
= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)	-365489483,82	-377681211,32	12191727,50	
TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) A - B	-74832417,30	-70463957,69		4368459,61

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		8947825,17		-4893316,18
+ Capacité d'autofinancement		8947825,17		-4893316,18
- Distributions de bénéfices				
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)				
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles				
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ Récupérations sur créances immobilisées				
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES ©				
+ Augmentations de capital, apports				
+ Subvention d'investissement				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)				25566118,03
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)				20672801,85
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	667285,49		533882,95	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	250000,00			
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	417285,49		533882,95	
+ Acquisitions d'immobilisations financières				
+ Augmentation des créances immobilisées				
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	403271,79			
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	54000,00		54000,00	
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	1124557,28		587882,95	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	12191727,50		16417943,26	
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		4368459,61	3666975,64	
TOTAL GENERAL	13316284,78	13316284,78	20672801,85	20672801,85



État des dérogations

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

A2 Etat des Dérogations

Indication des Dérogations	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
INDICATION DES DEROGATIONS		
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

État des changements de méthodes

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

A3 Etat des Changements de Méthodes

Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I CHANGEMENT AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION		
Néant	Néant	Néant
II CHANGEMENT AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATION		
Néant	Néant	Néant



Tableau des provisions

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

B5 Tableau des Provisions

NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	21288018,89							21288018,89
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)	21288018,89							21288018,89
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	77730119,05	1198963,08			1483030,54		457910,00	76988141,59
5. Autres Provisions pour risques et charge	8284610,75	1693130,44	456050,81	2570631,64	1858457,28			11145966,36
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	86014729,80	2892093,52	456050,81	2570631,64	3341487,82		457910,00	88134107,95
TOTAL (A+B)	107302748,69	2892093,52	456050,81	2570631,64	3341487,82		457910,00	109422126,84



Tableau des créances

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

B6 Tableau des Créances

Créances	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
De l'Actif Immobilisé	893253,47	893253,47						
- Prêts immobilisés								
- Autres créances financières	893253,47	893253,47						
De l'actif circulant	207874046,47	169161855,09	38712191,38		15297245,04	50311773,50	84730204,53	
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	1231684,20	434540,37	797143,83					
- Clients et comptes rattachés	71024540,85	46136419,80	24888121,05		15297245,04			
- Personnel	387650,00	154650,00	233000,00					
- Etat	50311773,50	37706040,39	12605733,11			50311773,50		
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	84730204,53	84730204,53					84730204,53	
- Compte de régularisation actif	188193,39		188193,39					
T O T A U X	208767299,94	170055108,56	38712191,38		15297245,04	50311773,50	84730204,53	

Tableau des dettes

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

B7 Tableau des Dettes

Dettes	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
DE FINANCEMENT	145746142,74	145746142,74				54535369,33		
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	145746142,74	145746142,74				54535369,33		
DU PASSIF CIRCULANT	492729348,77	387499641,23	105229707,54		2298977,27	20119711,33	1849386,50	
- Fournisseurs et comptes rattachés	218784041,62	203290125,76	15493915,86		2115008,19			
- Clients créditeurs, avances et acomptes	6279638,64	5977608,09	302030,55		183969,08			
- Personnel	7996224,29	3950503,53	4045720,76					
- Organismes sociaux	67689364,51	53192886,31	14496478,20			20119711,33		
- Etat	174603436,11	103711873,94	70891562,17			174603436,11		
- Comptes d'associés	15513672,87	15513672,87						
- Autres créanciers	1862970,73	1862970,73					1849386,50	
- Comptes de régularisation - Passif								
T O T A U X	638475491,51	533245783,97	105229707,54		2298977,27	74655080,66	1849386,50	



Engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

B9 Engagements Financiers Recus ou Donnes Hors Operations de Crédit-Bail

Engagements Donnés	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
--------------------	-------------------	-----------------------------

Engagement donné

CAUTIONS BANCAIRES FINANCEMENT MARCHES	185370473,26	185370473,26

Engagement reçu

CAUTIONS BANCAIRES GARANTIE FOURNISSEURS	2064041,93	2064041,93



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport général



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane. 1er étage.
Casablanca
Maroc



COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
20100 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
STROC INDUSTRIE S.A
145, Z.I Sahel B.P. 19
Had Soualem
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société STROC INDUSTRIE S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaire (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés négatifs de MAD 340 892 436 dont un bénéfice net de MAD 476 020.

Sous réserve de l'incidence des points 1 et 2 décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société STROC INDUSTRIE S.A. au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

- 1) Comme précisé dans les rapports d'audit des exercices précédents, nous rappelons ci-après l'incertitude sur la continuité d'exploitation de la société STROC INDUSTRIE S.A. En effet, en date du 12 juillet 2018, le tribunal de commerce de Casablanca avait décidé de mettre STROC sous procédure de mise en sauvegarde qui a été définitivement jugée pour son application sur cinq ans le 9 mai 2019. En date du 17 février 2022, le tribunal de commerce a décidé d'annuler le plan de sauvegarde et de faire basculer la société STROC INDUSTRIE S.A en redressement judiciaire. Le tribunal a accepté en date du 22 décembre 2022 par un jugement définitif le plan de redressement dont l'application est prévue sur dix ans. A la date d'établissement de notre rapport, certaines dettes déclarées par les créanciers



STROC INDUSTRIE S.A

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que



STROC INDUSTRIE S.A

sont toujours en cours de vérification. Les éventuels impacts sur les comptes, à la suite de ces vérifications, ne sont pas encore pris en compte par la société.

Au 31 décembre 2025, les réalisations de l'entreprise sont inférieures aux prévisions du plan de redressement prévisionnel. Par ailleurs, le niveau de règlement des dettes, tant antérieures que postérieures au redressement, demeure nettement inférieur aux projections initiales. La direction générale, continue à confirmer sa confiance au plan de développement futur de la société. Elle estime que le dénouement de certains dossiers en cours de négociations avec des partenaires importants devrait donner lieu à des impacts positifs sur les comptes de la société. Lesdits impacts sont de nature à soutenir, d'après elle, le respect du plan de redressement à l'avenir. De ce fait, les états de synthèse ci-joints ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 27 mars 2026 selon le principe de continuité d'exploitation et ne tiennent pas compte des ajustements qui s'avèreraient nécessaires si la société devait cesser son activité.

- 2) La société a procédé en 2024, à l'annulation des dettes fournisseurs n'ayant pas fait l'objet de déclarations par leurs détenteurs envers la société dans le cadre du « processus de déclarations des créances » déroulé par STROC INDUSTRIE S.A, pour un montant total de 21 391 122,02 MAD. Toutefois, le registre spécial côté et paraphé par le juge-commissaire, tenu par le syndic et inscrivant les déclarations de créances, ne nous a pas été communiqué. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact de cette situation sur les comptes de la société au 31 décembre 2025.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Point clé d'audit :

Se référer à la section « **Fondement de l'opinion avec réserve** ».

Autres points

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention que la société ne procède pas à la consolidation de ses comptes conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

**STROC INDUSTRIE S.A**

des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

EL MAGUIRI & ASSOCIÉS

EL MAGUIRI & ASSOCIÉS
5, Rue Pleiades Rés. Imfane
115 Casablanca

Issam EL MAGUIRI
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 67 Avenue Hassan II
Casablanca

Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdellah LAGHCHAoui
Associé



Rapport spécial



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane.1er étage.
Casablanca
Maroc



COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
20100 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de
STROC INDUSTRIE S.A
145, Z.I Sahel B.P. 19
Had Soualem
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisées par le président du conseil d'administration ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2025 :

Le conseil d'administration de votre société ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2025 :

**STROC INDUSTRIE S.A****2.1 Convention conclue avec la société UGGC AFRICA SARLAU**

Personnes et entités concernées : Monsieur Laurent SABLE administrateur de STROC INDUSTRIES.A et associé de la société UGGC Avocats

Forme de la convention : Convention non écrite.

Date de signature de la convention : Convention non écrite.

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : Le 16 mars 2023.

Nature et objet de la convention : La gestion de deux dossiers en arbitrage auprès de la CCI Paris

Modalités de rémunération : En contrepartie des prestations relatifs, UGGC percevra une rémunération de 549.000 MAD HT dans le premier et une rémunération équivalente en dirhams à 125.000 euros hors taxes dans le cadre du second

Produit ou charge constaté : Le montant des charges comptabilisées au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 220.093,33 MAD HT.

Montant encaissé ou décaissé : Le montant décaissé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2025 s'élève à 528.463,04 MAD.

Solde de créance ou dette : Le solde de la créance ou dette au titre de cette convention au 31 décembre 2025 est nul.

2.2 Convention d'assistance technique et de gestion conclue avec la filiale MTC

Personnes et entités concernées : La société MTC, filiale de la société STROC INDUSTRIES.A.

Forme de la convention : Convention non écrite.

Date de signature de la convention : Convention non écrite.

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : Le 8 septembre 2016

Nature et objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE S.A s'engage au titre de cette convention à fournir à sa filiale MTC, son assistance, son expertise et ses conseils.

Modalités de rémunération : En contrepartie des prestations mises à sa charge par les présentes, la société STROC INDUSTRIE S.A percevra de sa filiale MTC une rémunération égale au montant des charges et des coûts supportés ou engagés par ses soins, dans le cadre et pour les besoins de l'exécution de la présente convention, augmentée d'une marge de 5% HT.

**STROC INDUSTRIE S.A**

Produit ou charge constaté : Le montant des produits ou charges comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention est nul.

Montant encaissé ou décaissé : Le montant décaissé ou encaissé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2025 est nul.

Solde de créance ou dette : Le solde de la créance au titre de cette convention au 31 décembre 2025 s'élève à 7.567.321,47 MAD.

2.3 Convention d'assistance technique et de prestations de services conclue avec la filiale MTC

Personnes et entités concernées : La société MTC, filiale de la société STROC INDUSTRIES.A.

Forme de la convention : Convention non écrite.

Date de signature de la convention : Convention non écrite.

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : Le 8 septembre 2016

Nature et objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE S.A s'engage à fournir à sa filiale MTC, son assistance technique et ses prestations de services.

Modalités de rémunération : La société STROC INDUSTRIE S.A percevra de sa filiale MTC une rémunération égale au montant des charges et couts supportes ou engages par ses soins, dans le cadre et pour les besoins de l'exécution de la présente convention, augmentée d'une marge de 5% HT.

Produit ou charge constaté : Le montant des produits ou charges comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention est nul.

Montant encaissé ou décaissé : Le montant décaissé ou encaissé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2025 est nul.

Solde de créance ou dette : Le solde de la créance ou dette au titre de cette convention au 31 décembre 2025 est nul

2.4 Convention de gestion des avances en compte courant entre la société STROC INDUSTRIE S.A et M. Nabil ZIATT

Personnes et entités concernées : Monsieur Nabil ZIATT président du conseil d'administration de la société STROC INDUSTRIE S.A.

Forme de la convention : Convention non écrite

**STROC INDUSTRIE S.A**

Date de signature de la convention : Convention non écrite.

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : Le 17 mars 2015

Nature et objet de la convention : Convention d'avances en compte courant par M. Nabil ZIATT à la société STROC INDUSTRIE.

Modalités de rémunération : En contrepartie de ces avances, M. ZIATT facturera à la société les intérêts calculés sur les montants portés en compte courant.

Produit ou charge constaté : Le montant des produits ou charges comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention est nul.

Montant encaissé ou décaissé : Le montant encaissé ou décaissé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2025 est nul.

Solde de créance ou dette : Le solde de la dette au titre de cette convention au 31 décembre 2025 s'élève à 15.513.168,87 MAD.

2.5 Convention d'assistance technique et de gestion entre la société STROC INDUSTRIES.A et la société « INGENIERIE ASSISTANCE TECHNIQUE TRADING »

Personnes et entités concernées : Monsieur Nabil ZIATT président du conseil d'administration de la société STROC INDUSTRIE et gérant de la société Ingénierie Assistance Technique Trading.

Forme de la convention : Convention écrite.

Date de signature de la convention : Le 27 novembre 2017

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : Le 28 mars 2018

Nature et objet de la convention : La société Ingénierie Assistance Technique Trading offre des prestations d'assistance technique et de gestion à la société STROC Industrie SA.

Modalités de rémunération : Au titre de ce contrat, la société Ingénierie Assistance Technique Trading percevra une rémunération mensuelle de 150 000,00 MAD HT.

Produit ou charge constaté : Le montant des charges comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 1.800.000 MAD HT.

Montant encaissé ou décaissé : Le montant décaissé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2025 s'élève à 1.980.000 MAD.

Solde de créance ou dette : Le solde de la dette au titre de cette convention au 31 décembre 2025 s'élève à 6.761.649,64 MAD.

STROC INDUSTRIE S.A**2.6 Convention d'assistance technique et de prestations de gestion entre la société STROC INDUSTRIE S.A et la filiale HANDASSA**

Personnes et entités concernées : La société HANDASSA, filiale de la société STROC INDUSTRIE S.A.

Forme de la convention : Convention écrite.

Date de signature de la convention : Le 1er juin 2015

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : Le 17 mars 2015

Nature et objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE S.A s'engage à fournir à sa filiale HANDASSA, son assistance, son expertise et ses conseils afin d'assurer la gestion des chantiers sous listes, notamment dans les domaines suivants, sans que cette liste ne soit exhaustive:

- Les travaux de terrassement (décapage, balayage, remblayage, etc.)
- Les réseaux d'assainissement,
- Les réseaux divers et tranchets,
- Les fondations,
- La maçonnerie et béton armé en élévation,
- Les revêtements,
- Les enduis,
- L'étanchéité,
- Les travaux de menuiserie (métallique, bois, etc.).

Modalités de rémunération : La société STROC INDUSTRIE S.A percevra de sa filiale HANDASSA une rémunération égale au montant des charges et coûts supportés ou engagés par ses soins, dans le cadre et pour les besoins de l'exécution de la présente convention, augmenté d'une marge de 5%HT.

Produit ou charge constaté : Le montant des produits ou charges comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention est nul.

Montant encaissé ou décaissé : Le montant encaissé ou décaissé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2025 est nul.

Solde de créance ou dette : Le solde de la créance au titre de cette convention au 31 décembre 2025 s'élève à 61.439.608,33 MAD.

2.7 Convention d'assistance technique et de prestations de services entre la société STROC INDUSTRIE S.A. et la filiale HANDASSA

Personnes et entités concernées : La société HANDASSA, filiale de la société STROC INDUSTRIE S.A.

**STROC INDUSTRIE S.A**

Forme de la convention : Convention écrite.

Date de signature de la convention : Le 1er juin 2015

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : Le 17 mars 2015

Nature et objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE S.A s'engage à fournir à sa filiale HANDASSA, son assistance et ses conseils notamment dans les domaines suivants, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Dans le domaine financier :
 - Assistance lors de toute planification financière, Assistance lors de la préparation des budgets,
 - Assistance en matière de contrôle de l'exécution des budgets,
 - Etude financière des projets d'investissement (identification et évaluation des opportunités),
 - Etablissement et mise à jour de la Stratégie d'investissement
 - Assistance et conseils dans la gestion, l'organisation et l'administration des actifs et/ou des participations,
 - Assistance dans la conception et la mise en œuvre des systèmes de contrôle des coûts, Assistance dans la coordination et la gestion financière et bancaire,
 - Définition de meilleures méthodes de gestion et du suivi de leur application.
- Dans le domaine technique :
 - Conseils en matière d'opportunité d'investissement, de collaboration ou de partenariat, de négociation des contrats d'acquisition et de financement des actifs et/ou des participations conformément à la stratégie d'investissement,
 - Supervision des opérations de construction ou de rénovation des actifs.
- Dans Le domaine administratif :
 - Assistance et conseils pour la gestion administrative,
 - Contrôle de la gestion administrative et organisation.

Modalités de rémunération : La société STROC INDUSTRIE S.A percevra de sa filiale HANDASSA une rémunération égale au montant des charges et coûts supportés ou engagés par ses soins, dans le cadre et pour les besoins de l'exécution de la présente convention, augmentée d'une marge de 5%HT.

Produit ou charge constaté : Le montant des produits ou charges comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention est nul.

Montant encaissé ou décaissé : Le montant encaissé ou décaissé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2025 est nul.

**STROC INDUSTRIE S.A**

Solde de créance ou dette : Le solde de la créance ou dette au titre de cette convention au 31 décembre 2025 est nul.

2.8 Convention d'assistance technique et clé prestations de services entre la société STROC INDUSTRIE S.A. et les sociétés de groupe GENIUS, AL ISTIMRAR, PRO-ENG et MARINGIS

Personnes et entités concernées : Monsieur Nabil ZIATT en sa qualité de président, administrateur, directeur ou gérant des sociétés objet de la convention.

Forme de la convention : Convention écrite.

Date de signature de la convention : Le 1er janvier 2010 pour Genius, Al Istirmar et Pro Eng et le 13 octobre 2010 pour MARINGIS.

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : Le 16 Mars 2012

Nature et objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE S.A. apporte une assistance technique et de gestion auxdites sociétés ; le prestataire assure les services suivants :

- Assistance financière, comptable et de contrôle de gestion ;
- Assistance logistique ;
- Assistance informatique ;
- Assistance de formation et mise à niveau du personnel,
- Assistance juridique.

Modalités de rémunération : La société STROC INDUSTRIE S.A facturera aux sociétés :

- Les charges supportées pour leur compte à l'identique ;
- Les frais d'assistance technique sur la base du chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés.

Produit ou charge constaté : Le montant des produits ou charges comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention est nul.

Montant encaissé ou décaissé : Le montant encaissé ou décaissé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2025 est nul.

Solde de créance ou dette : Le solde de la créance au titre de cette convention au 31 décembre 2025 s'élève à 8.264.095,65 MAD.

2.9 Convention de gestion des avances en compte courant entre la société STROC INDUSTRIE S.A et les sociétés de groupe PRO-ENG, MTC, GETC, ATRAL et AL ISTIMRAR

Personnes et entités concernées : Monsieur Nabil ZIATT en sa qualité de président, administrateur, directeur ou gérant des sociétés objet de la convention.

**STROC INDUSTRIE S.A**

Forme de la convention : Convention écrite.

Date de signature de la convention : Le 1er octobre 2009 pour AL ISTIMRAR, 31 mai 2010 pour PRO-ENG, MTC et GETC, 13 septembre 2010 pour ATRAL

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : Le 18 mars 2010 pour PRO ENG, MTC et ISTIMRAR ; Le 16 mars 2012 pour MTC, GETC et ATRAC.

Nature et objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE S.A apporté une assistance technique et de gestion aux dites sociétés ; le prestataire assure les services suivants :

- Assistance financière, comptable et de contrôle de gestion
- Assistance logistique ;
- Assistance informatique ;
- Assistance de formation et mise à niveau du personnel,
- Assistance juridique.

Modalités de rémunération : La société STROC INDUSTRIE S.A facturera aux sociétés :

- Les charges supportées pour leur compte à l'identique ;
- Les frais d'assistance technique sur la base du chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés,

Produit ou charge constaté : Le montant des produits ou charges comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention est nul.

Montant encaissé ou décaissé : Le montant encaissé ou décaissé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2025 est nul.

Solde de créance ou dette : Le solde de la créance ou dette au titre de cette convention au 31 décembre 2025 est nul.

2.10 Convention de sous-traitance des contrats commerciaux entre la société STROC INDUSTRIE S.A. et les sociétés de groupe HANDASSA, MTC, PRO-ENG et GENIUS

Personnes et entités concernées : Monsieur Nabil ZIATT en sa qualité de président, administrateur, directeur ou gérant des sociétés objet de la convention.

Forme de la convention : Convention écrite.

Date de signature de la convention : Le 1er janvier 2003 pour GENIUS, 1er janvier 2009 pour PRO-ENG, 25 novembre 2010 pour HANDASSA et MTC.

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : Le 16 mars 2012.

**STROC INDUSTRIE S.A**

Nature et objet de la convention : Les sociétés du groupe « HANDASSA, MTC, PRO-ENG et GENIUS » assurent l'exécution des travaux ou des prestations qu'elles auront à réaliser dans le cadre des contrats commerciaux conclus ou à conclure entre la société STROC INDUSTRIE S.A. et ses clients et donnés en sous-traitance aux sociétés de groupe.

Modalités de rémunération : Les sociétés du groupe « HANDASSA, MTC, PRO-ENG et GENIUS » facturent les prestations de services réalisées dans le cadre de cette convention

Produit ou charge constaté : Le montant des produits ou charges comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention est nul.

Montant encaissé ou décaissé : Le montant encaissé ou décaissé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2025 est nul.

Solde de créance ou dette : Le solde de la dette au titre de cette convention au 31 décembre 2025 s'élève à 12.083.883,26 MAD.

2.11 Convention de sous-traitance des contrats commerciaux entre la société STROC INDUSTRIE S.A. et la société de groupe Foncière SADENA

Personnes et entités concernées : Monsieur Nabil ZIATT président du conseil d'administration de la société STROC INDUSTRIE S.A. et gérant de la société Foncière SADENA

Forme de la convention : Convention écrite.

Date de signature de la convention : Le 1er octobre 2010

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : Le 16 mars 2012.

Nature et objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE S.A. assure l'exécution des travaux ou des prestations qu'elle aura à réaliser dans le cadre des contrats commerciaux conclus ou à conclure entre la société Foncière SADENA et ses clients et qui sont ensuite sous-traités à STROC INDUSTRIE S.A.

Modalités de rémunération : La société STROC INDUSTRIE S.A. facture les prestations de services réalisées dans le cadre de cette convention.

Produit ou charge constaté : Le montant des produits ou charges comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention est nul.

Montant encaissé ou décaissé : Le montant encaissé ou décaissé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2025 est nul.

**STROC INDUSTRIE S.A**

Solde de créance ou dette : Le solde de la créance ou dette au titre de cette convention au 31 décembre 2025 est nul.

2.12 Convention de gestion des dettes et créances entre la société STROC INDUSTRIE S.A. Et la société HANDASSA

Personnes et entités concernées : Monsieur Nabil ZIATT président du conseil d'administration chez STROC INDUSTRIE S.A et de président directeur général de la société HANDASSA.

Forme de la convention : Convention non écrite.

Date de signature de la convention : Convention non écrite.

Nature et objet de la convention : La société HANDASSA facture à la société STROC INDUSTRIES.A. des intérêts sur les dettes commerciales échues et non réglées.

Modalités de rémunération : La société HANDASSA facture à la société STROC INDUSTRIE S.A des intérêts calculés sur les dettes échues non réglées.

Produit ou charge constaté : Le montant des produits ou charges comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention est nul.

Montant encaissé ou décaissé : Le montant encaissé ou décaissé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2025 est nul.

Solde de créance ou dette : Le solde la créance ou dette au titre de cette convention au 31 décembre 2025 est nul.

2.13 Convention de gestion des avances en compte courant entre la société STROC INDUSTRIE S.A et la société GTC

Personnes et entités concernées : Monsieur Nabil ZIATT en sa qualité de président, administrateur, directeur ou gérant des sociétés objet de la convention.

Forme de la convention : Convention non écrite.

Date de signature de la convention : Convention non écrite.

**STROC INDUSTRIE S.A**

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : non autorisée préalablement par un le conseil d'administration

Nature et objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE S.A facture a sa filiale les intérêts calculés sur les montants portés en compte courant.

Modalités de rémunération : La société STROC INDUSTRIE S.A facture sur sa filiale GTC des intérêts calculés sur les dettes échues non réglées.

Produit ou charge constaté : Le montant des produits ou charges comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention est nul.

Montant encaissé ou décaissé : Le montant encaissé ou décaissé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2025 est nul.

Solde de créance ou dette : Le solde la créance ou dette au titre de cette convention au 31 décembre 2025 s'élève à 1.464.878,55 MAD.

2.14 Convention de refacturation des charges supportées par STROC INDUSTRIE S.A pour le compte de ses filiales MARINGIS, AL ISTIMRAR, GETC, MTC, PRO-ENG, HANDASSA et ATRAL

Personnes et entités concernées : Monsieur Nabil ZIATT en sa qualité de président, administrateur, directeur ou gérant des sociétés objet de la convention.

Forme de la convention : Convention non écrite.

Date de signature de la convention : Convention non écrite.

Nature et objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE S.A refacture les charges supportées pour le compte de ses filiales.

Modalités de rémunération : La société STROC INDUSTRIE S.A facture à l'identique aux sociétés:

- Les charges du personnel supportées pour le compte de ses filiales ;
- Les charges externes supportées pour le compte de ses filiales ;

Produit ou charge constaté : Le montant des produits ou charges comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention est nul.



STROC INDUSTRIE S.A

Montant encaissé ou décaissé : Le montant encaissé ou décaissé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2025 est nul.

Solde de créance ou dette : Le solde de la créance ou dette au titre de cette convention au 31 décembre 2025 est nul.

Casablanca, le 28 Avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

EL MAGUIRI & ASSOCIÉS

EL MAGUIRI & ASSOCIÉS
Rue Méjades Rés. Imrayt
Casablanca

Issam EL MAGUIRI
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdellah LAGHCHAOUI
Associé



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les états de synthèse dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents et renseignements s'y rapportant prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux prévus par la loi et les statuts.

Méthodologie

La société a été mise en redressement par jugement du 17 février 2022. L'exercice 2025 constitue la troisième année de réalisation du plan de continuité.

Les comptes sociaux au titre de l'exercice 2025 ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation ; ainsi, les comptes ont été préparés selon la méthodologie et les normes habituelles.

Les éléments comptables relatifs au redressement ont été comptabilisés au fil de l'eau.

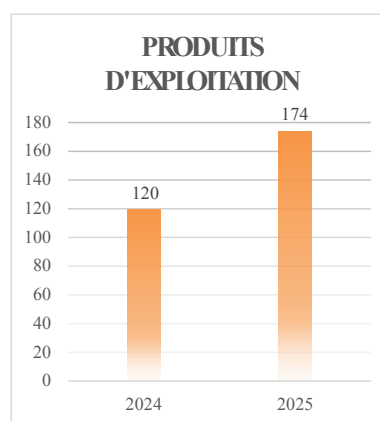
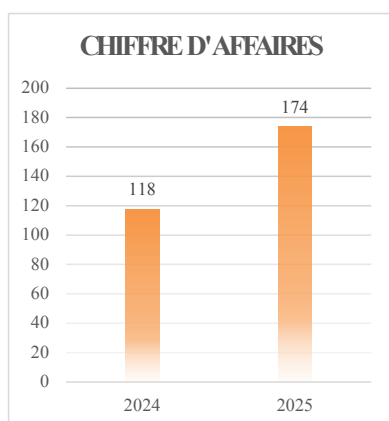
Activité au cours de l'exercice 2025

L'année 2025 a été marquée par une accélération de l'activité, portée par la réorganisation des chantiers et marquant un tournant pour la société avec un retour à la rentabilité opérationnelle.

Après plusieurs années d'efforts de restructuration, STROC Industrie démontre aujourd'hui sa capacité à générer de la valeur et à restaurer ses fondamentaux économiques.

Malgré un contexte de trésorerie exigeant et un ralentissement de l'activité lié au cycle naturel de clôture des grands projets au 4ème trimestre, la société a été capable de maintenir un niveau de production élevé, démontrant la résilience de son savoir-faire.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires a progressé de +48% par rapport à 2024, pour atteindre 174 millions de dirhams au 31/12/2025 ; les produits d'exploitation passent de 120 millions de dirhams au 31/12/2024 à 174 millions de dirhams au 31/12/2025.



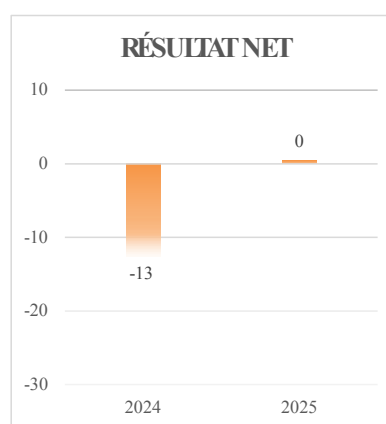
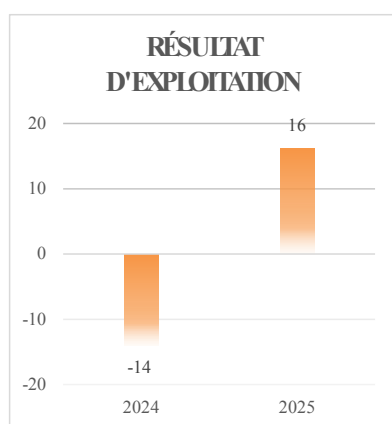


Le résultat d'exploitation redevient nettement positif à 16 millions de dirhams, contre une perte de 14 millions de dirhams en 2024.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -0,5 millions de dirhams.

Le résultat non courant s'élève à -14 millions de dirhams et inclus une provision prudentielle de 10 millions de dirhams.

Le résultat net ressort bénéficiaire à 0,5 millions de dirhams, confirmant l'efficacité du plan de restructuration mis en œuvre et du projet industriel de STROC Industrie.



Aucun investissement significatif n'a été réalisé au cours de l'exercice 2025. L'enveloppe globale s'élève à 408 KMAD financés par fonds propres et est détaillée comme suit :

Investissements	2025 (en KMAD)	2024 (en KMAD)
Charges à répartir	-	-
Brevets & licences	-	-
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Agencement	7	67
Matériel et outillages	55	235
Installations techniques	-	-
Matériel informatique	143	124
Matériel de transport	-	62
Mobilier de bureau	203	3
Autres immobilisations corporelles	-	33
Total	408	525

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 19 mars 2025 en respect de principe de continuité et ont intégré les remarques des comités d'audit et des commissaires aux comptes.

Sur le volet du redressement judiciaire la procédure se poursuit et le dialogue avec les créanciers, le syndic, et les contrôleurs reste ouverts et constructifs.



L'état des dettes fournisseurs est comme suit :

Au 31/12/25, en MAD	Total	Non échues	Montant des dettes échues				
			0 - 30 J	30 - 60 J	60 - 90 J	90 J - 120 J	> 120 J
Dettes fournisseurs	218 784 041,62	189 773 722,97	4 050 347,67	3 371 763,89	1 228 483,73	2 774 429,72	17 268 064,88

Dans ce contexte, la situation financière de la société, bien qu'en amélioration, reste critique et le plan de redressement suit son cours et entre dans sa quatrième année en 2026.

Difficultés rencontrées

Comme lors des exercices précédents et depuis la mise en œuvre des procédures collectives, la difficulté à obtenir des garanties et cautionnements bancaires freine la reprise et le volume d'activité.

Perspectives d'avenir

Si l'année 2026 s'ouvre avec un carnet de commandes solide, la visibilité reste conditionnée par les incertitudes liées à la crise en Iran, dont les répercussions sur les coûts de l'énergie et des matières premières pourraient impacter le rythme de certains grands projets.

Néanmoins, STROC Industrie bénéficie de l'accélération des investissements dans les secteurs de la Mine et de l'Énergie, qui font office de moteurs de croissance. De l'augmentation des capacités de stockage du Gaz et des Hydrocarbures, du développement de la production de l'hydrogène vert aux projets stratégiques de l'ONEE et des Gigafactories, la dynamique reste porteuse au Maroc et en Afrique.

Grâce à son business model intégré et son expertise reconnue, STROC Industrie dispose d'un positionnement stratégique pour accompagner cette dynamique d'investissement auprès des donneurs d'ordre nationaux et continentaux.

La société a démontré une forte résilience face aux défis de ces dernières années, portée par sa conviction dans les fondamentaux du secteur et un maintien rigoureux de ses valeurs. Forts de ces acquis, nous réaffirmons notre confiance dans notre capacité à soutenir ces transformations majeures malgré la volatilité des marchés, et restons déterminés à atteindre nos objectifs de redressement.

Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Administrateur	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration	Observations
Nabil ZIATT	Administrateur - Président du Conseil d'Administration	Juin 2009	2025	PV du CA du 24/07/2020. Durée de 6 ans prenant fin à l'AGO statuant sur les comptes au 31/12/2025
AL ISTIMRAR HOLDING SA	Administrateur	Avril 2010	2025	Mandat prenant fin à l'AGO statuant sur les comptes au 31/12/2025
Ronan Cyril LE GUELLEC	Administrateur	Avril 2011	2025	Mandat prenant fin à l'AGO statuant sur les comptes au 31/12/2025



Abdelhadi NINIA	Administrateur	Octobre 2016	2025	PV de l'AGO du 02/06/2022. Durée de 4 ans prenant fin à l'AGO statuant sur les comptes au 31/12/2025
Laurent SABLE	Administrateur	Octobre 2016	2025	PV de l'AGO du 02/06/2022. Durée de 4 ans prenant fin à l'AGO statuant sur les comptes au 31/12/2025
Majid BENMLIH	Administrateur	Mai 2023	2025	PV de l'AGO du 19/05/2023. Durée de 3 ans prenant fin à l'AGO statuant sur les comptes au 31/12/2025
Anass HOUIR ALAMI	Administrateur	Mai 2023	2025	PV de l'AGO du 19/05/2023. Durée de 3 ans prenant fin à l'AGO statuant sur les comptes au 31/12/2025
Amane FETHALLAH	Administratrice	Juin 2024	2025	PV de l'AGO du 28/06/2024. Durée de 2 ans prenant fin à l'AGO statuant sur les comptes au 31/12/2025
Malika YOUSOUFINE	Administratrice	Juin 2024	2025	PV de l'AGO du 28/06/2024. Durée de 2 ans prenant fin à l'AGO statuant sur les comptes au 31/12/2025
Khadija SABRI	Administratrice	Décembre 2025	2027	PV de l'AGO du 15/12/2025. Durée de 3 ans prenant fin à l'AGO statuant sur les comptes au 31/12/2027

Liste des mandats des administrateurs dans d'autres Conseils d'Administration

Administrateur	Mandats extérieurs
Abdelhadi NINIA	Administrateur ZALAR HOLDING SA
Laurent SABLE	Associé Gérant URITI SAS
Majid BENMLIH	Administrateur GROUPE PALMERAIE DEVELOPPEMENT Administrateur RESIDENCES DAR SAADA Administrateur TDM AEROSPACE Président ALPHAVEST CAPITAL
Anass HOUIR ALAMI	Administrateur EDGE SA2 Administrateur Next Snacking Industry SA Administrateur UMAN Health SA Gérant de SARLs
Malika YOUSOUFINE	Administratrice ALLIANZ MAROC
Amane FETHALLAH	Directrice Générale AFRICAN MARITIME SERVICE COMPANY Vice-Présidente du CONSEIL DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE
Khadija JAMIA-SABRI	Dirigeante du cabinet INFINITIES CONSEILS ET EXPERTISES



Présentation des états de synthèse

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, correspondant à 12 mois d'activité que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les états de synthèses sont joints en annexes au présent rapport de gestion.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat ainsi dégagé au titre de l'exercice 2025 comme suit :

- Réserves légales : 0 MAD
- Dividendes : 0 MAD
- Report à nouveau : 476.019,82 MAD

Filiales et Participations

A fin 2025, le portefeuille des participations de STROC Industrie se présente comme suit :

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital société	Participation au capital	Prix d'acquisition	Provision constituée
Handassa	BTP	15 000 000	100%	19 682 480	19 682 480
MTC	Construction	669 760	90%	669 760	669 760
GTC	Construction	16 687	100%	16 888	16 888
GETC	Construction	255 181	65%	165 867	165 867
Pro Eng	Bureau d'étude	500 000	80%	400 000	400 000
Maringis	Ingénierie	600 000	70%	420 000	420 000
STROC Libya	Construction	2 081 400	40%	832 560	-

Situation de la société à la date du présent rapport

Dans la continuité de sa gestion courante, l'entreprise n'a enregistré aucune modification majeure de sa structure au cours de la période. Grâce à la solidité de ses engagements commerciaux actuels, la direction reste confiante quant à sa faculté de concrétiser, à terme, les ambitions de son plan de redressement.

Les Commissaires aux Comptes de la société STROC Industrie relatent dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission.

Fait à Casablanca, le 27 mars 2026

Le Conseil d'Administration.



ATTRIBUTION DE JETONS DE PRÉSENCE

Pour l'année 2025, l'Assemblée générale qui s'était réunie le 19/06/2025 a attribué 1.080.000 dirhams au Conseil d'Administration, à répartir entre les administrateurs.



LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE DURANT L'EXERCICE

Communiqué de presse	Date de publication
Indicateurs trimestriels T4 2024	28/02/2025
Communiqué post clôture 2024	03/04/2025
Communiqué de presse résultats 2024	30/04/2025
Convocation à l'AGO d'arrêté des comptes 2024	19/05/2025
Indicateurs trimestriels T1 2025	20/05/2025
Indicateurs trimestriels T2 2025	29/08/2025
Résultats semestriels 2025	30/09/2025
Convocation à l'AGO rectificative	12/11/2025
Indicateurs trimestriels T3 2025	28/11/2025



DÉCLARATION DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes s'élève à 440.000 dirhams hors taxes en 2025 et sont détaillés comme suit :

en dirhams

	EL MAGUIRI & ASSOCIES						COOPERS MAROC					
	Montant/Année			Pourcentage / Année			Montant/Année			Pourcentage / Année		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	140 000	140 000	140 000	64%	64%	88%	140 000	140 000	140 000	64%	64%	88%
Emetteur	140 000	140 000	140 000	64%	64%	88%	140 000	140 000	140 000	64%	64%	88%
Filiales	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	80 000	80 000	20 000	36%	36%	13%	80 000	80 000	20 000	36%	36%	13%
Emetteur	80 000	80 000	20 000	36%	36%	13%	80 000	80 000	20 000	36%	36%	13%
Filiales	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Sous-total	220 000	220 000	160 000	100%	100%	100%	220 000	220 000	160 000	100%	100%	100%
Autres prestations rendues	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Autres	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Sous-total	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Total général	220 000	220 000	160 000	100%	100%	100%	220 000	220 000	160 000	100%	100%	100%